

DUFOUR

INVESTMENT FOUNDATION

Bulletin de souscription / remboursement

Informations sur l'investisseur

Nom de l'institution _____

Adresse _____

Personne de contact _____

Téléphone/E-Mail _____

Banque dépositaire/Personne de contact _____

Groupe de placement	ISIN	Souscription/Rachat (Parts)	Montant en CHF
MV Swiiterra	CH1304005783	_____	_____

APPORT EN NATURE

Nous souhaitons transférer le nombre de parts des fonds immobiliers répertoriés dans l'annexe 1 ci-dessous. Le nombre exact de parts par titre sera vérifié par la direction du groupe de placement. Si des modifications sont apportées, les investisseurs concernés seront informés directement par le groupe de placement.

SOUSCRIPTION ET REMBOURSEMENT DE DROITS

Les demandes d'émission ou de rachat de droits peuvent être soumises tous les jours ouvrables bancaires jusqu'à 14h00 auprès de la Caceis Bank, Montrouge, Succursale de Nyon / Suisse

T +41 58 261 94 16

E-mail: opsch-ta@caceis.com

La fixation du prix est basée sur la méthode de cotation forward (FPT+1), jour de l'ordre +1, plus une éventuelle commission d'émission.

Commission d'émission 0.05 % au profit de l'actif

Souscription minimale 1 part

Traitement des engagements de capital

Le traitement des engagements de capital est régi par l'article 8 & 9 du règlement de la fondation. Les droits et obligations découlant des engagements de capital ne sont acquis à la fondation et à l'investisseur qu'après l'approbation de la direction.

Une déclaration d'adhésion complète et correctement remplie doit être soumise.

DUFOUR

INVESTMENT FOUNDATION

Autres conditions

En signant ce bulletin de souscription, l'investisseur reconnaît avoir pris connaissance et accepté les statuts, le règlement de la fondation, le règlement d'organisation, le règlement des frais, les directives de placement ainsi que la brochure de la Fondation de placement DUFOUR Investment Foundation ou du groupe de placement MV Swiiterra.

La caisse de pension / personne morale susmentionnée respecte les dispositions statutaires et réglementaires de la Fondation de placement DUFOUR Investment Foundation concernant le cercle des investisseurs autorisés. Elle est soit exonérée de l'impôt fédéral direct et remplit les conditions pour les exonérations fiscales cantonales des caisses de pension / personnes morales servant à la prévoyance professionnelle dans le canton de son siège, soit elle est supervisée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et place exclusivement des fonds auprès de la Fondation de placement DUFOUR Investment Foundation pour les institutions mentionnées ci-dessus.

Lieu et date _____

Cachet et signatures légales _____

Noms en lettres capitales _____

Cette version du bulletin de souscription a été traduite en français à des fins de lisibilité. La seule version officielle est celle en allemand.